

# CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DES DÉPISTAGES DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



DOSSIER DE PRESSE

**DÉPISTAGE  
DESCANCERS**  
Centre de coordination  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

# DÉPISTAGE DESCANCERS

Centre de coordination  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

## Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRa)

**Une seule entité régionale**  
missionnée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour :

### ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- harmoniser les actions sur l'ensemble de la région tout en tirant bénéfice de l'expertise de chaque territoire
- augmenter de plus 15% les taux de participation pour les 1,2 millions de femmes concernées par le dépistage du cancer du sein et les 2,3 millions de personnes concernées par le dépistage du cancer du côlon rectum

### DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN

pour les 2,1 millions de femmes de 25 à 65 ans, en collaboration avec les professionnels de santé, dans le but d'atteindre un taux de 80 % de réalisation de frottis.

#### Contact Presse

Jocelyne Chevallier

04 76 41 42 71

06 18 37 23 88

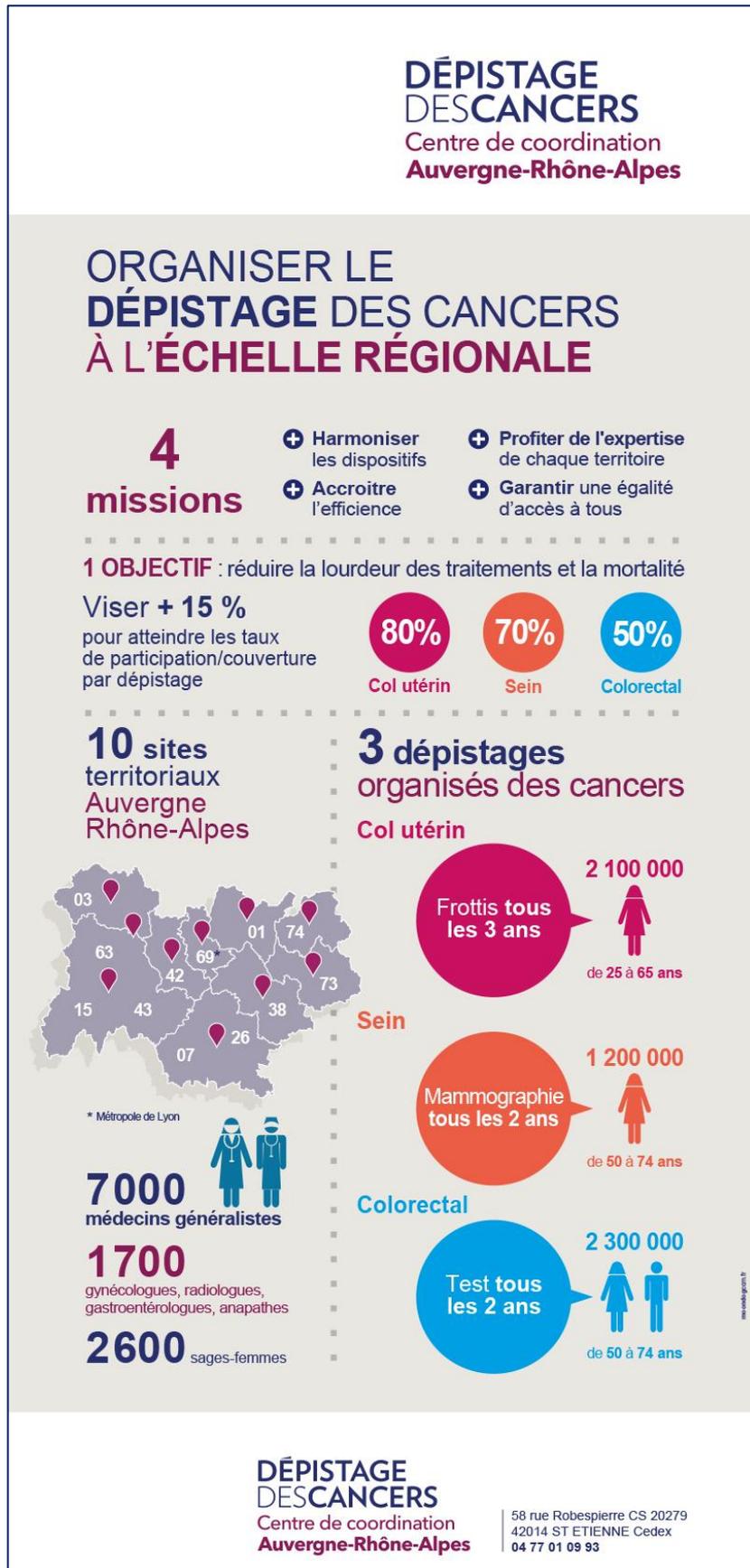
[jocelyne.chevallier@odlc.org](mailto:jocelyne.chevallier@odlc.org)

Table des matières

<b>LES REPÈRES CHIFFRÉS.....</b>	<b>4</b>
<b>LES MISSIONS DU CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (Infographie) .....</b>	<b>4</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>5</b>
• <b>ACCROÎTRE L’EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES .....</b>	<b>5</b>
<b>AVANT LA RÉGIONALISATION .....</b>	<b>6</b>
<b>LA RÉORGANISATION ANNONCÉE.....</b>	<b>6</b>
<b>LES MODALITÉS DES PROGRAMMES DE DÉPISTAGE EN PLACE .....</b>	<b>7</b>
<b>AUGMENTER LES RÉSULTATS DE PARTICIPATION DE LA RÉGION .....</b>	<b>9</b>
<b>LES ATOUTS RÉGIONAUX DU DÉPISTAGE DES CANCERS .....</b>	<b>10</b>
<b>LA GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES .....</b>	<b>11</b>
<b>LES MISSIONS DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION .....</b>	<b>13</b>
<b>LES MISSIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES SITES TERRITORIAUX.....</b>	<b>13</b>
<b>LE FINANCEMENT DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION .....</b>	<b>14</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>15</b>
• <b>DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN .....</b>	<b>15</b>
<b>LE CONTEXTE DE MISE EN PLACE.....</b>	<b>16</b>
<b>Problématique du cancer du col utérin.....</b>	<b>16</b>
<b>Comment le prévenir ? .....</b>	<b>16</b>
<b>En quoi consiste l’examen de dépistage ? .....</b>	<b>16</b>
<b>CARTOGRAPHIE DU DÉPISTAGE DU COL DE L’UTÉRUS AVANT GENERALISATION .....</b>	<b>17</b>
<b>LES MODALITÉS DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN .....</b>	<b>18</b>
<b>En quoi consiste le programme de dépistage organisé ? .....</b>	<b>18</b>
<b>Comment fonctionne ce programme ? .....</b>	<b>18</b>
<b>Comment est pris en charge ce nouvel examen de dépistage ? .....</b>	<b>18</b>
<b>DEUX SITES PILOTES AVANT LA GÉNÉRALISATION .....</b>	<b>19</b>
<b>LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....</b>	<b>20</b>
<b>LES PARTENAIRES.....</b>	<b>21</b>
<b>LIENS UTILES .....</b>	<b>21</b>
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES.....</b>	<b>21</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
<b>CONTACTS.....</b>	<b>25</b>

**LES REPÈRES CHIFFRÉS**

LES MISSIONS DU CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (Infographie)



## **Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA)**

### **PREMIÈRE PARTIE**



#### **ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU DÉPISTAGE DES CANCERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- harmoniser les actions sur l'ensemble de la région tout en tirant bénéfice de l'expertise de chaque territoire,
- augmenter de plus 15% les taux de participation pour les 1,2 millions de femmes concernées par le dépistage du cancer du sein et les 2,3 millions de personnes concernées par le dépistage du cancer du côlon rectum

## AVANT LA RÉGIONALISATION

Jusqu'au 31 décembre 2018, 10 structures de gestion<sup>1</sup> étaient chargées de la mise en oeuvre des programmes de dépistage organisé des cancers en Auvergne-Rhône-Alpes selon les arrêtés ministériels encadrant leurs missions (cahiers des charges). Sous forme d'associations loi 1901 ou de Groupement d'Intérêt Public ou d'Oeuvre de Caisse de l'Assurance Maladie, elles étaient agréées par l'ARS pour organiser le dépistage des cancers du sein et du colôn-rectum à l'échelle de leur territoire mono ou pluri départemental selon les cahiers des charges et instructions du pilotage national de la Direction Générale de la Santé en lien avec l'Assurance Maladie et avec le soutien de l'INCa<sup>2</sup>.

Dès 1989, pour les plus anciennes (Rhône), et dès 2004 pour les plus récentes, les 10 structures existantes ont organisé le programme de dépistage du **cancer du sein** sur les départements de la région.

Le programme de dépistage du **cancer colorectal** a été développé par des sites pilotes dont l'Isère dès 2002 et a été généralisé à toute la France en 2008.

Deux sites, Isère et Auvergne, ont également été pilotes en 2009 pour l'expérimentation du programme de dépistage du **cancer du col utérin**.

**Localement, les programmes ont été déployés avec pragmatisme, en s'adaptant aux spécificités des territoires et en s'appuyant sur les ressources et partenariats existants. Les décisions locales ont porté sur les éléments suivants : choix d'organisation, modalités d'invitations, supports d'information, diffusion de l'information et mobilisation des professionnels de santé, actions de proximité, financements, équipes en place, système d'information, évaluation et valorisation des résultats, recherche etc...**

## LA RÉORGANISATION ANNONCÉE

**En 2018, le 3<sup>ème</sup> plan cancer prévoit la généralisation du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus (article 1.1 Plan Cancer 2014-2019) et la régionalisation (mesure 16 Plan Cancer 2014-2019) de l'organisation du dépistage. Ces deux mesures supposent une évolution significative passant par une harmonisation des fonctionnements et une optimisation des organisations jugées hétérogènes.**

<sup>1</sup> ODLC Ain / ABIDEC Allier / DAPC Drôme-Ardèche / ADEMAs-69 Rhône / ARDOC Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme / ODLC Isère / VIVRE Loire / DOC Savoie / OSDC Haute-Savoie / ABIDEC-ARDOC Col Utérin-Auvergne

<sup>2</sup> Arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 septembre 2006 – JO paru le 4 avril 2018

## LES MODALITÉS DES PROGRAMMES DE DÉPISTAGE EN PLACE

Les programmes de dépistages organisés prévoient l'envoi systématique de courriers d'invitations aux populations de la tranche d'âge concernées selon une fréquence déterminée.

### Dépistage organisé par les structures de gestion

- **Coordonnées des personnes**

**50 à 74 ans** du territoire

fichiers des organismes  
d'Assurance maladie  
(avis CNIL)

- **envoi d'un courrier  
d'invitation tous les 2 ans,**

- **au moins une relance**



Les caisses d'Assurance Maladie adressent aux Centres régionaux les fichiers pour un recensement exhaustif des personnes à inviter en conformité avec la CNIL et le RGPD.

Les examens de dépistage réalisés sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

Quand les antécédents personnels, médicaux ou familiaux indiquent que le risque de la personne justifie un autre suivi, les personnes elles mêmes ou leurs médecins (généraliste et/ou gynécologue) en informent le site du Centre régional par retour du courrier d'invitation afin de compléter le dossier et éviter des relances inutiles.

En cas d'examen positif, la structure s'assure d'un suivi optimal en contactant le médecin traitant, le généraliste, le gynécologue, le radiologue, le gastroentérologue et en dernier recours la personne elle-même afin de connaître les traitements ou examens complémentaires réalisés.

Programmes de dépistage généralisés en France	Cancer du sein	Cancer colorectal
Nombre de nouveaux cas/an/France (incidence)	59 000 en 2017	45 000 en 2017
Rang et fréquence	1 <sup>er</sup> cancer féminin le + fréquent	3 <sup>ème</sup> cancer le plus fréquent hommes et femmes confondus
Rang et mortalité	1 <sup>ère</sup> cause de décès par cancer chez les femmes (12 000/an)	2 <sup>ème</sup> cause de décès par cancer hommes et femmes (18 000/an)
Examen de dépistage recommandé	- Mammographie et examen clinique	- Test immunologique (sang dans les selles) Si positif (4%) =>coloscopie
Tranche d'âge et Fréquence	de 50 à 74 ans tous les 2 ans	de 50 à 74 ans Tous les 2 ans
Causes d'exclusion au test de dépistage	Symptôme, antécédent personnel ou risque aggravé familial de cancer Mammographie < 2 ans	Symptôme, antécédent personnel ou familial de cancer Coloscopie < 5 ans

La qualité de l'information fournie aux personnes par le Centre régional du dépistage et par les professionnels de santé qui les suivent est fondamentale afin de les aider à faire un choix éclairé. Bien que les examens du dépistage aient démontré leur efficacité et soient recommandés tant au niveau national qu'international<sup>3</sup>, le dépistage des cancers présente à la fois des **bénéfices et des limites**<sup>4</sup> comme tout acte médical. La mesure du bénéfice du dépistage sur la diminution de mortalité par cancer est parfois controversée tout comme ses effets potentiellement négatifs (sur-diagnostic, sur-traitement ou cancers radio-induits pour le sein, et risque de faux positifs et négatifs pour le côlon rectum). L'information des professionnels de santé et l'information fournie à la population concernée sont des points essentiels au choix éclairé qui contribue à la réussite du programme organisé.

<sup>3</sup> <http://www.cancer-environnement.fr/506-Depistage-du-cancer-du-sein---point-de-vue-du-Groupe-de-Travail-du-CIRC.ce.aspx>

<sup>4</sup> <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-sein/Avantages-et-inconvenients>  
<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Depistage-et-detection-precoce/Depistage-du-cancer-colorectal/Le-programme-de-depistage-organise#toc-b-n-fices-et-risques-du-d-pistage>

**AUGMENTER LES RÉSULTATS DE PARTICIPATION DE LA RÉGION**

La moyenne des taux de participation/couverture des 12 départements d’Auvergne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon positionne la région à 15 ou 16 % de l’objectif fixé au plan national pour réduire la mortalité, mais au-dessus des taux nationaux

Programmes de dépistages	SEIN (2016/2017)	COLORECTAL (2017/2018)	COL UTERIN (2015/2017) (Départements 03, 15 63, 43, 38)
Taux nationaux	50,3 %	32,1 %	60,0 %
Taux AuRA	54,9 %	34,0 %	64,4 %
Objectifs nationaux	70 %	50 %	80 %



Participation au programme national de dépistage organisé du cancer du sein (taux bruts) - Années 2016 et 2017

1/2

	Année 2016			Année 2017			Années 2016-2017		
	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)	Nombre de femmes dépistées	Population Insee cible	Taux de participation Insee (%)
France entière	2 534 467	5 000 076	50,7	2 541 909	5 091 348	49,9	5 076 376	10 091 424	50,3
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>325 575</b>	<b>582 045</b>	<b>55,9</b>	<b>319 591</b>	<b>592 488</b>	<b>53,9</b>	<b>645 166</b>	<b>1 174 533</b>	<b>54,9</b>
. Ain	24 402	45 312	53,9	25 374	46 452	54,6	49 776	91 765	54,2
. Allier	16 826	30 036	56,0	16 062	30 398	52,8	32 888	60 434	54,4
. Ardèche	13 409	27 811	48,2	14 267	28 402	50,2	27 676	56 213	49,2
. Cantal	6 853	13 182	52,0	6 766	13 367	50,6	13 619	26 549	51,3
. Drôme	21 035	40 673	51,7	21 873	41 547	52,6	42 908	82 220	52,2
. Isère	51 728	88 865	58,2	50 319	90 577	55,6	102 047	179 443	56,9
. Loire	31 960	58 425	54,7	32 201	59 167	54,4	64 161	117 592	54,6
. Haute-Loire	10 692	18 643	57,4	10 682	18 982	56,3	21 374	37 625	56,8
. Puy-de-Dôme	28 858	51 577	56,0	29 911	52 253	57,2	58 769	103 830	56,6
. Rhône	64 251	117 882	54,5	56 940	119 551	47,6	121 191	237 433	51,0
. Savoie	20 258	33 241	60,9	21 106	33 971	62,1	41 364	67 212	61,5
. Haute-Savoie	35 303	56 395	62,6	34 090	57 817	59,0	69 393	114 212	60,8

**SEIN** : le taux de participation en Auvergne-Rhône-Alpes pour la campagne des 2 années 2016-2017 est de 54,9 % quand il est de 50, 3 % en France. La région est plutôt bien placée sachant que le taux varie de 35,6 en Corse à 59,7 % en Pays de Loire.



Participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal - Années 2017-2018

1/2

	Tous sexes					
	Nombre de personnes dépistées	Population Insee cible	Taux d'exclusions brut (%)	Taux d'exclusions standardisé* (%)	Taux de participation Insee brut (%)	Taux de participation Insee standardisé* (%)
France entière	5 474 434	19 676 417	13,7	13,3	32,3	32,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>668 131</b>	<b>2 304 932</b>	<b>14,9</b>	<b>14,4</b>	<b>34,1</b>	<b>34,0</b>
. Ain	57 081	185 429	13,4	13,2	35,6	35,6
. Allier	34 630	117 390	16,9	15,7	35,5	35,2
. Ardèche	19 318	112 683	11,5	10,9	19,4	19,1
. Cantal	13 937	52 984	10,2	9,7	29,3	29,0
. Drôme	44 276	160 607	11,9	11,4	31,3	31,0
. Isère	123 075	354 231	18,6	18,2	42,7	42,7
. Loire	59 894	227 851	12,2	11,5	29,9	29,7
. Haute-Loire	19 584	76 436	13,3	12,7	29,5	29,4
. Puy-de-Dôme	57 727	202 917	14,5	13,9	33,3	33,2
. Rhône	117 232	454 275	17,1	16,7	31,1	31,1
. Savoie	45 315	133 355	15,6	15,2	40,3	40,1
. Haute-Savoie	76 062	226 777	13,2	13,0	38,7	38,6

**COLORECTAL** : Le taux de participation en Auvergne-Rhône-Alpes pour la campagne des 2 années 2017/2018 est de 34 % quand la moyenne nationale est de 32, 1 % Il se situe entre le taux le plus bas 14,2% pour la région Corse et le très bon taux du Pays de Loire avec 41 %.

## LES ATOUTS RÉGIONAUX DU DÉPISTAGE DES CANCERS

Géographie et démographie : La superficie de la région Auvergne-Rhône-Alpes est une des plus importantes. 3<sup>ème</sup> après celle de Nouvelle Aquitaine et d’Occitanie. La région est également la seconde la plus peuplée après l’Île de France avec 8 millions d’habitants.<sup>5</sup>

La typologie socio-économique des habitants est très variable entre les zones urbaines bien dotées en médecins, transports, et les zones montagneuses et rurales avec une répartition très inégale en professionnels de santé et en possibilités pour tous de consulter. Sur la région, plus favorisée que la moyenne nationale, se trouvent néanmoins des îlots de précarité surtout en zone urbaine où des actions de promotion du dépistage spécifiques sont à développer pour un accès de tous aux dépistages organisés.

Les professionnels de santé sont principalement concentrés sur Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand avec un total de **6 200** médecins généralistes libéraux en activité<sup>6</sup> et **800** médecins salariés (médecins salariés Centres de Santé, Maisons de santé, Médecins du travail, etc). Les spécialistes impliqués dans le programme sont au nombre de **1700** : gynécologues, radiologues, gastroentérologues, anatomocytopathologistes auquel il faut ajouter les **2 600** sages-femmes en exercice salarié ou libéral.

**Les initiatives et les projets pilotes développés en Auvergne Rhône Alpes, les partenariats tissés avec les professionnels de santé, les relais et les bons taux de participation sont des atouts sur lesquels le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers veut capitaliser.**

Rappelons les nombreuses expérimentations, épidémiologiques et médicales menées au fil des années dont celles en cours :

- Cancer du col : Auvergne-Rhône-Alpes est la seule région ayant eu 2 sites expérimentaux<sup>7</sup> en fonctionnement (Isère et Allier, Haute Loire, Puy-de-Dôme, Cantal),
- Cancer colorectal : un projet national est en cours depuis 2015 dans le Rhône portant sur le suivi des personnes à risque élevé (Expérience [Tempo-Colo](#) pour un suivi par coloscopie des personnes à haut risque),
- Cancer du sein : [MyPebs](#) est un projet européen initié en 2018 dans lequel des sites territoriaux de la région sont impliqués pour la France. Ce projet propose un dépistage personnalisé, adapté au niveau de risque individuel.

**L’objectif visé par la régionalisation en Auvergne-Rhône-Alpes est d’augmenter les taux de couverture ou participation des populations ciblées, de réduire les inégalités d’accès aux dépistages, d’harmoniser les pratiques, de mutualiser les compétences et de minimiser les dépenses. Pour cela, le CRCDC Aura pourra s’appuyer sur les atouts de la région et la qualité du travail de fond mené jusque là, d’un personnel déjà formé, engagé, compétent et d’administrateurs maîtrisant la question.**

<sup>5</sup> Institut National d’Etudes Démographiques 2018

<sup>6</sup> URPS Auvergne Rhône Alpes – Démographie de la médecine générale libérale 2018

<sup>7</sup> Détails en 2<sup>ème</sup> partie de ce dossier « Deux Sites pilotes en Auvergne Rhône Alpes »

## LA GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Le Centre Régional de coordination du dépistage des cancers Auvergne-Rhône-Alpes est une entité juridique unique constituée de sites territoriaux recouvrant les territoires des précédentes structures de gestion.

Le maillage précédemment tissé sur les territoires est assuré avec le maintien de 10 sites territoriaux ancrés localement avec leur réseau de partenaires, d'acteurs et de professionnels de santé bien connus et au plus près d'eux

Les 10 sites territoriaux et les équipes en place restent l'interlocuteur de proximité privilégié tant pour les médecins que pour les partenaires locaux et les personnes concernées.

Mais dans le même temps, la régionalisation permet une harmonisation des pratiques qui viendra renforcer la compréhension et l'adhésion du public et des professionnels de santé et qui améliorera l'efficience.

La dimension régionale donnera plus de poids aux travaux de recherche y compris pour les études interventionnelles de promotion des dépistages. La cible prioritaire du Centre régional sera les zones de faible participation où résident des personnes en situation de précarité socio-économique en zones urbaines ou rurales reculées.

### ➤ PROPOS RECUEILLIS

#### Professeur Thierry PONCHON

Président

Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes

*« La régionalisation des centres de dépistage doit être considérée comme une opportunité de faire travailler ensemble des équipes qui avaient acquis dans les différents territoires une importante expertise dans la mise en œuvre des dépistages, mais qui pouvaient avoir des modalités différentes de fonctionnement.*

*Le regroupement des expertises et les échanges qui en découleront permettront de mettre en place la meilleure stratégie d'organisation et de choisir les actions de proximité les plus efficaces, le but étant d'augmenter la participation de la population au dépistage.*

*La régionalisation permettra également de mener des actions d'optimisation des dépistages.*

*Enfin elle devrait accroître la visibilité des actions de dépistage auprès de la population et le déploiement du dépistage du cancer du col devrait en bénéficier.*

***La régionalisation est certes un challenge mais elle nous autorise à être ambitieux. »***

**L'ORGANISATION DU CRCDC en Auvergne-Rhône-Alpes****Bureau du CRCDC****Pr Thierry PONCHON***Président***Dr Alain EL SAWY***Trésorier***Dr Colette****GUILLAUBEY***Secrétaire***Dr Michel ROUGÉ***Vice-Président***Dr Eric TEIL***Trésorier adjoint***Dr Christian DALLE***Secrétaire adjoint***Equipe opérationnelle régionale du CRCDC****Dr Patricia SOLER-MICHEL***Directrice Médicale***Dr Christian BALAMOU***Data Management - Evaluation***Dr Anne DELORAINE***Programme Sein***Dr Catherine EXBRAYAT***Programme Colon***Dr Anne GARNIER***Programme Col Utérin***Dr Marie-Ange GRONDIN***Assurance Qualité - Programme Col***Dr Josette PUVINEL***Support Programme Sein***Dr Josiane TOMCZYK-FERRERO***Support Programme Colon***Jocelyne CHEVALLIER***Responsable Communication***Lucie PATOIS***Support Communication***Annabel TAILLANDIER***Directrice Adm. & Financier***Sandrine CHANTELOT***Comptabilité - Support Com.***Pierre DARBELET***Finances - Budget***Henri MARTINO***Stratégie - Achats***Géraldine FERREIRA***Support Achats***Brigitte MELAN***Ressources Humaines***Pierre MOULIN***Support RH – Budget***Luc HERAUDET***Responsable Informatique***Claude CHAUNIER***Support Data Management***Murielle GUILLAUME***Support Base données Ass. Maladie***Cécile OLICARD***Support Base données Pathologistes*

## LES MISSIONS DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION

**Selon le cahier des charges paru au JO – arrêté du 23 mars 2018, le Centre Régional de Coordination des Dépistage des Cancers est responsable des missions suivantes:**

- La mise en œuvre harmonisée des programmes de dépistage des cancers
- la contribution au pilotage national et régional.
- Les relations avec la population (information, communication, sensibilisation, éligibilité, invitations, relances, enregistrements des refus et des bilans, actions de lutte contre les inégalités)
- Le suivi de la population (enregistrement des examens, de leurs résultats, etc.)
- Les relations avec les professionnels concourant au dépistage (information, mobilisation, formation, retour d'information)
- La gestion du système d'information du dépistage (intégration et mise à jour des fichiers, conservation des données, interfaces avec les autres systèmes d'informations, enregistrement des refus, respect des obligations liées à la loi n° 78-17 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978)
- L'évaluation des programmes de dépistages organisés, la valorisation des données issues des programmes, la vigilance sanitaire du dispositif et la contribution à l'évaluation du programme via la transmission régulière de données
- L'assurance qualité du dispositif à la fois dans son organisation et auprès des professionnels de santé impliqués dans les programmes (formations requises et contrôle qualité des matériels)
- La contribution à l'évolution continue du dispositif à travers la coordination ou la participation à des études ou l'expérimentation d'innovations techniques, scientifiques ou organisationnelles.

## LES MISSIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES SITES TERRITORIAUX

**Les missions opérationnelles à la charge des sites territoriaux s'adaptent au contexte local en ce qui concerne :**

- Les relations avec la population (information, communication, sensibilisation, éligibilité, invitations, relances, enregistrements des refus et des bilans, actions de lutte contre les inégalités).
- Les relations avec les professionnels concourant au dépistage (information, mobilisation, formation, retour d'information personnalisé, coordination 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> lecture des mammographies.)
- L'évaluation du dispositif
- L'assurance qualité du dispositif à la fois dans son organisation et auprès des professionnels de santé impliqués dans les programmes (formation requises et contrôle qualité des matériels)

## LE FINANCEMENT DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance Maladie, ainsi que des collectivités (Départements du Rhône, de Haute-Savoie, et Métropole de Lyon), assurent le financement du CRCDC.

Par ailleurs, l'Assurance maladie prend en charge les actes des examens de dépistage (mammographie, test immunologique et sa lecture, lecture des frottis).



### ➤ PROPOS RECUEILLIS

#### Dr Anne-Marie DURAND

Directrice de la Santé Publique

Agence Régionale de Santé Publique Auvergne-Rhône-Alpes

« L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'échelon régional des organismes d'Assurance Maladie (DCGDR et ARCMSA) pilotent les programmes de dépistage organisés des cancers

Ces institutions définissent les axes de la stratégie régionale de dépistage en tenant compte des objectifs du projet régional de santé. En s'appuyant sur un comité de pilotage, elles veillent, en particulier, à l'accès au dépistage et à son intégration dans le parcours de santé de la population.

Elles contribuent, en lien avec le CRCDC, au soutien de la promotion des dépistages des cancers et coordonnent les différents acteurs (associatifs, professionnels de santé) qui y concourent. La politique régionale en matière de dépistage des cancers repose notamment sur l'amélioration de la qualité des pratiques et un meilleur accès au dépistage pour les publics les plus éloignés du système de santé (personnes précaires, en situation de handicap ou habitant dans des zones rurales) dans un souci permanent de limiter les pertes de chance par rapport à la maladie. »

## **Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRa)**

### **DEUXIÈME PARTIE**



#### **DÉPLOYER LE NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DES CANCERS DU COL UTÉRIN**

**2,1 millions de femmes de 25 à 65 ans concernées. Collaboration avec les professionnels de santé, dans le but d'atteindre un taux de 80 % de réalisation de frottis**

## LE CONTEXTE DE MISE EN PLACE

### Problématique du cancer du col utérin

Le cancer du col de l'utérus provoque chaque année près de 1000 décès en France. Il est possible d'agir aujourd'hui très précocement face à ce cancer, soit avec la vaccination des adolescentes, soit par le dépistage pour les femmes plus âgées. Vaccination et dépistage par frottis constituent des moyens complémentaires d'agir face au cancer du col de l'utérus. Ce cancer est lié à la persistance au niveau des cellules du col de l'utérus d'un virus de la famille des papillomavirus, ou HPV, cause obligatoire de ce cancer.

Environ 3000 nouveaux cas de cancer invasif du col de l'utérus surviennent chaque année en France. Ce cancer du col de l'utérus est ainsi le 12<sup>ème</sup> cancer le plus fréquent chez la femme, et le second chez la femme entre 15 et 44 ans. Incidence et mortalité sont en baisse régulière depuis 30 ans dans tous les pays développés. Ces évolutions peuvent être en grande partie expliquées par le développement du dépistage individuel par frottis depuis les années 1960. Le cancer du col de l'utérus est un cancer de pronostic dit « intermédiaire » avec un taux de survie relative à 5 ans estimé à 70 %. Par ailleurs, le cancer du col de l'utérus est un cancer de très bon pronostic lorsqu'il est détecté et traité à un stade précoce. Il peut même être évité par le traitement des lésions précancéreuses qui le précèdent.

### Comment le prévenir ?

La prévention du cancer du col s'appuie sur deux actions efficaces : la vaccination anti HPV et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

**La vaccination** recommandée aux jeunes filles dès 11 ans les protège contre 70 % à 90 % des infections liées aux HPV.

**Le dépistage du cancer du col de l'utérus** repose actuellement sur le frottis cervico-utérin, appelé communément « frottis ». Il est recommandé chez les femmes de 25 à 65 ans tous les trois ans après deux frottis normaux effectués à un an d'intervalle.

Avant 25 ans, il existe aussi des lésions du col en lien avec des virus HPV, mais à cet âge, ces anomalies guérissent seules dans la quasi-totalité des cas.

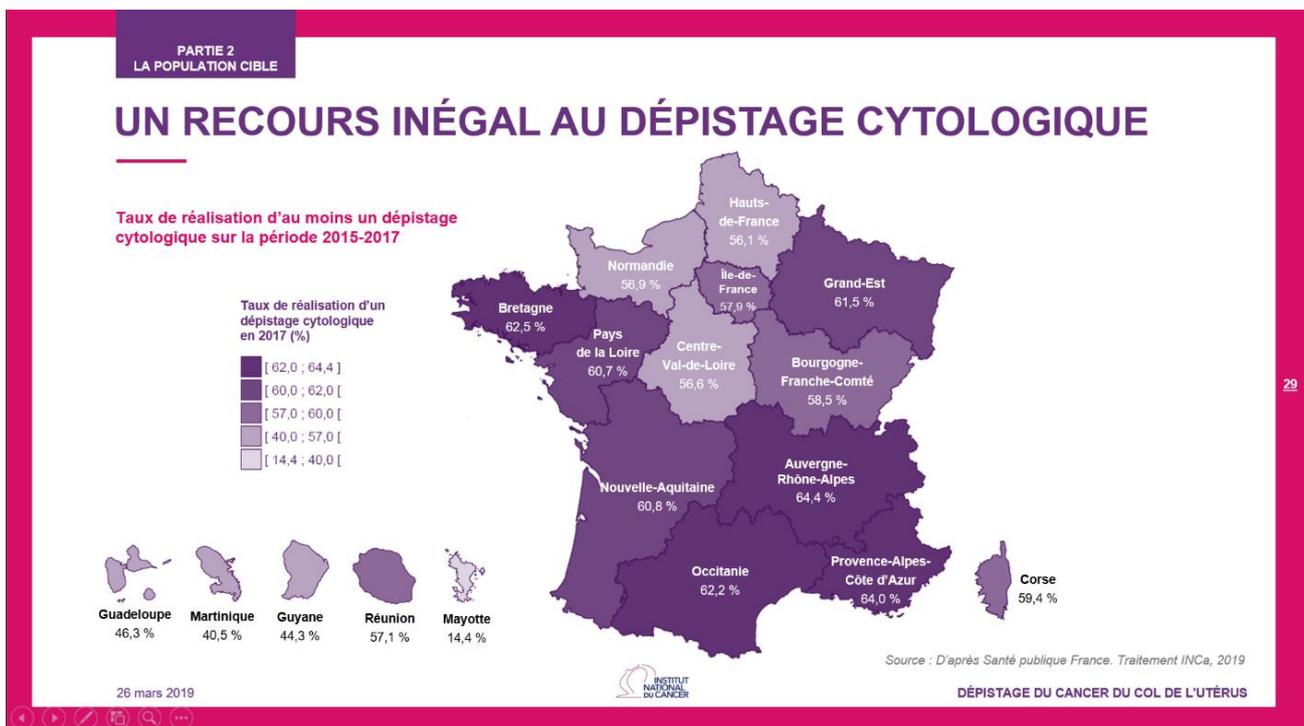
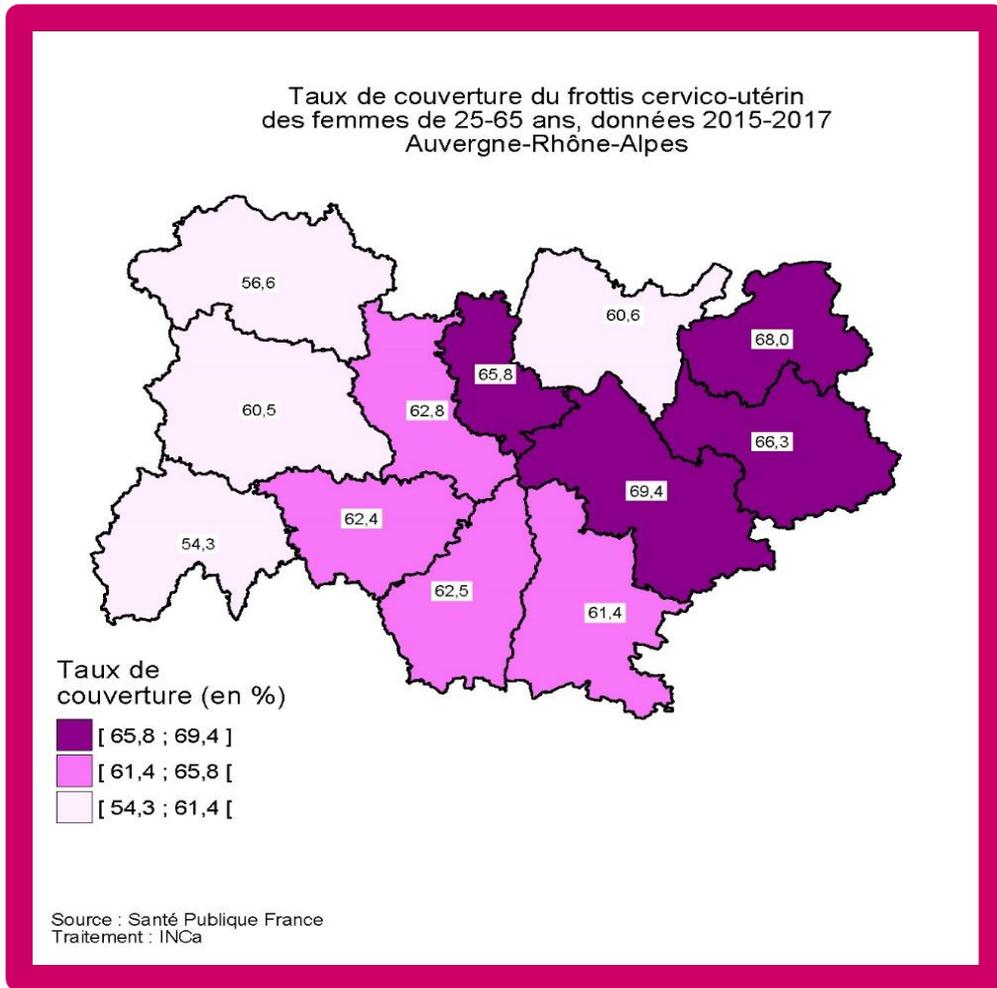
Ce dépistage s'effectue généralement sur proposition du médecin traitant, du gynécologue ou de la sage-femme. **En France en moyenne, seulement 58% des femmes concernées se font suivre à un rythme suffisant (3 ans), et une partie d'entre elles, le font à l'inverse trop fréquemment (tous les ans ou 2 ans).**

La Ministre de la santé Mme le Dr Agnès Buzyn l'avait annoncé en mars 2018, la mise en place d'un troisième programme national de dépistage organisé du cancer : le dépistage du cancer du col de l'utérus, est désormais effectif, ceci conformément aux préconisations du plan cancer 2014-2019.

### En quoi consiste l'examen de dépistage ?

Au cours d'un examen gynécologique, après mise en place d'un spéculum, on prélève des cellules sur le col de l'utérus au fond du vagin, à l'aide d'une petite brosse ou d'une spatule. Le prélèvement est ensuite adressé à un médecin spécialiste, l'anatomo-cytopathologiste, pour lecture et interprétation. Le frottis est pris en charge par l'Assurance maladie à hauteur de 65 %, hors dépassement d'honoraires et remboursement des organismes complémentaires. Le dépistage du cancer du col de l'utérus peut être également réalisé dans un certain nombre de structures de soins (établissements hospitaliers, centres de santé, laboratoires d'analyses avec une prescription médicale...) ou de prévention (centres d'examen de santé dans le cadre du bilan de santé, centres de planification...). En cas de test positif, des examens complémentaires sont réalisés afin de déterminer la nature de l'anomalie.

CARTOGRAPHIE DU DÉPISTAGE DU COL DE L'UTÉRUS AVANT GENERALISATION



29

## LES MODALITÉS DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL UTÉRIN

### En quoi consiste le programme de dépistage organisé ?

Le programme de dépistage organisé intervient sur deux aspects au niveau de la pratique de ce dépistage : il a pour objectif d'augmenter la couverture c'est-à-dire le nombre de femmes suivies, et il s'attache d'autre part à ce que chaque femme présentant des anomalies à l'examen de dépistage bénéficie d'une prise en charge. **L'objectif affiché dans le Plan cancer sur ce point est ainsi de réduire le nombre de nouveaux cas de cancer invasif et celui des décès de 30% à 10 ans.**

Plus de 40% des femmes n'étant pas suivies au rythme souhaité (tous les 3 ans), le programme prévoit d'inviter ces femmes non dépistées à faire un examen. Le coût de lecture du frottis est alors pris en charge à 100% afin de permettre à toutes les femmes d'en bénéficier. Par ailleurs, le programme prévoit le recueil de la totalité des frottis de dépistage et de leurs résultats. Cela permet de s'assurer que les frottis anormaux font bien l'objet d'une prise en charge. Le programme prévoit aussi une évaluation nationale de cette action de santé publique.

### Comment fonctionne ce programme ?

Dans chaque région, le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers, est chargé par l'Etat et l'Assurance maladie de la responsabilité des programmes de dépistage organisé. Après réception des fichiers de l'Assurance maladie, le CRCDC a se charge d'inviter les femmes qui n'ont pas eu de remboursement d'un acte de frottis depuis plus de 3 ans.

Par ailleurs, le CRCDC contractualise avec l'ensemble de centres de pathologie de la région en vue de la communication des résultats des frottis et autres examens en lien avec les affections du col utérin. De cette manière, le CRCDC peut s'assurer que les frottis anormaux font bien l'objet d'une prise en charge. Dans le cas contraire, un contact est pris avec le médecin ou la sage-femme pour savoir si la patiente a bien bénéficié d'un suivi.

### Comment est pris en charge ce nouvel examen de dépistage ?

Les femmes non suivies qui reçoivent une invitation pourront bénéficier de la prise en charge à 100% en tiers payant, de la lecture du frottis par un médecin pathologiste. Le coût de la consultation permettant le prélèvement du frottis est remboursé par l'assurance maladie et les mutuelles selon les modalités habituelles. Pour les personnes bénéficiant de la CMU complémentaire, consultation et lecture du frottis se réalisent sans avance de frais.

Programme de dépistage généralisé en France	Cancer du col de l'utérus
Incidence annuel en France	3 000 nouveaux cas par an
Rang et fréquence	2 <sup>er</sup> cancer le + fréquent chez les femmes jeunes <45ans 12 <sup>ème</sup> Cancer féminin le + fréquent tous âges confondus en France
Rang et mortalité	10ème cause de décès par cancer chez les femmes (1 100/an)
Examen de dépistage recommandé	Frottis de dépistage
Tranche d'âge et Fréquence	de 25 à 65 ans tous les 3 ans
Causes d'exclusion au test de dépistage	Hystérectomie totale, Symptôme, antécédent personnel de cancer

## DEUX SITES PILOTES AVANT LA GÉNÉRALISATION

Dans la région, deux sites étaient jusque-là chargés d'un programme expérimental, l'ancien Office De Lutte contre le Cancer (ODLC) dans le département de l'Isère et l'ABIDEC-ARDOC pour les territoires Auvergnats. La population cible des femmes de 25 à 65 ans est d'environ 350 000 femmes pour chacun des sites.

Depuis 2010, les départements Auvergnats avaient lancé, soutenu par le Ministère, un programme original, associant à l'invitation par courrier des femmes non suivies, un travail sur le territoire avec les hôpitaux périphériques de façon à augmenter l'offre de dépistage dans les territoires moins riches en démographie médicale.

Pour l'Isère, le statut de site pilote avait démarré en 1990, lors du lancement d'un triple dépistage destiné aux femmes de 50 à 69 ans, associant les dépistages des cancers du sein, du col utérin et du colon rectum. Ces dépistages avaient bénéficié, y compris celui du col utérin, d'une prise en charge à 100%. La lecture du frottis par le pathologiste était donc en Isère déjà prise en charge à 100%.

**Ces programmes expérimentaux ont permis à ces territoires d'accroître le suivi des femmes. En Isère et du fait de son antériorité, les évaluations ont montré un des meilleurs taux de couverture parmi les départements français (<70%).**

Chaque année, environ 50 000 femmes étaient invitées par chacun des sites pilotes et 20 à 25% des femmes donnaient suite en réalisant un frottis de dépistage dans les 12 mois suivants. Ces réponses favorables permettent d'obtenir un gain d'environ 10 points de couverture dans la population suivie.

Concernant le suivi des femmes ayant un test de dépistage avec des anomalies, il a été démontré par Santé Publique France (anciennement InVS) dans son évaluation de l'efficacité des sites pilotes, que ce suivi contribue significativement à l'efficacité du programme. En effet, les données publiées de l'expérience d'Alsace montrent que le taux de femmes perdues de vue passe de 8 % à moins de 2 % grâce aux contacts menés vers les médecins praticiens suivant les femmes et les relances de celles-ci.

## LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

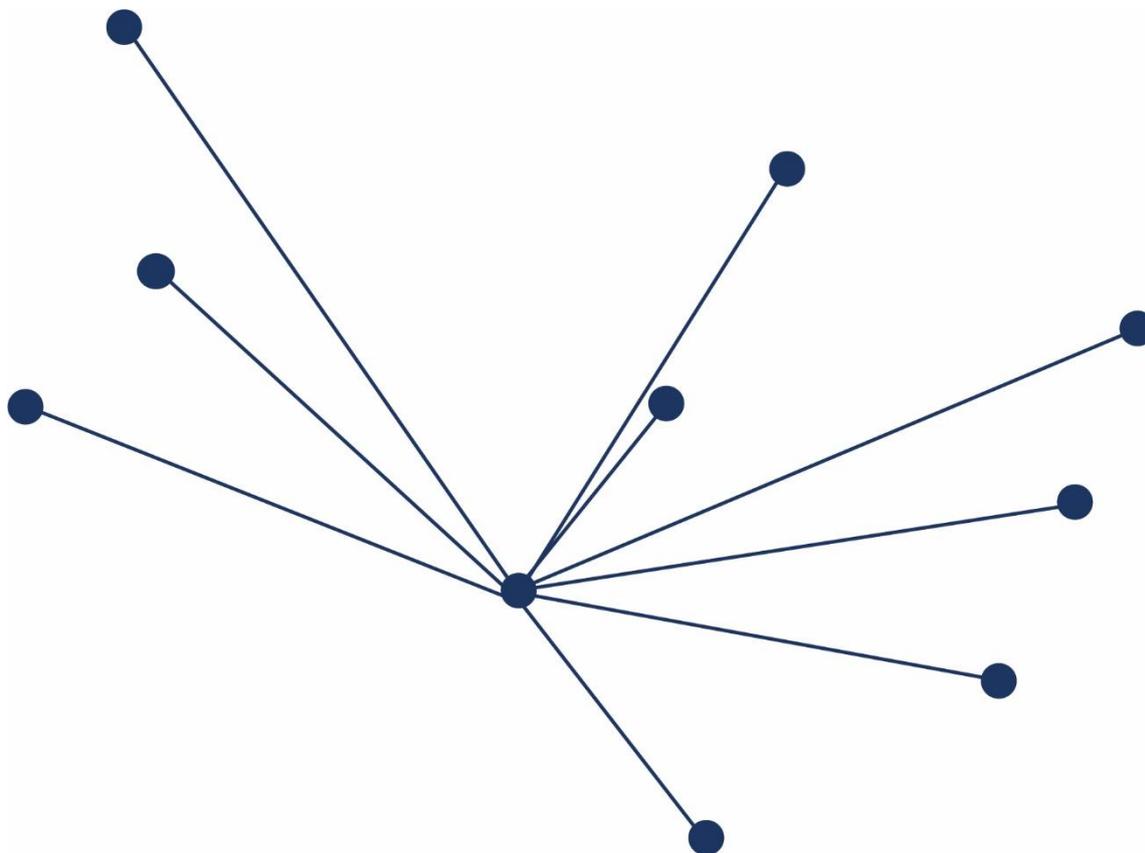
Le lancement effectif du programme avait d'abord été annoncé par le Ministère fin 2018 mais certains calages nationaux ont reporté ce calendrier.

Actuellement, les sites régionaux ont reçu les fichiers de l'Assurance maladie qui sont leurs fichiers source, et l'Assurance maladie a validé les procédures techniques permettant aux pathologistes de se voir payer leurs actes directement en tiers payant.

Une première vague d'invitations va donc être envoyée dans les semaines à venir en s'adressant comme le prévoit le cahier des charges national publié en mai 2018, aux femmes les plus âgées de la cible, c'est-à-dire entre 63 et 65 ans. Il s'agit de s'assurer qu'elles disposent bien d'une invitation avant de sortir de la tranche d'âge du dépistage.

La vingtaine de cabinets privés et laboratoires hospitaliers en fonctionnement dans la région, au sein desquels exercent plus d'une centaine de médecins pathologistes, sont les partenaires de ce programme et vont conventionner avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers.

La communication sur ce programme a été réalisée nationalement par l'Institut national du cancer qui a diffusé l'information dans ses canaux habituels notamment à travers les sociétés savantes.



## LES PARTENAIRES

L'Agence Régionale de Santé ARS Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr>

L'Assurance Maladie -Direction de la Coordination de la Gestion du Risque -DCGDR)

<https://www.ameli.fr>

La Sécurité Sociale des Indépendants SSI

<https://www.secu-independants.fr>

La Mutualité Sociale Agricole MSA

<https://www.msa.fr>

Le Département du Rhône

<https://www.rhone.fr>

Le Département de l'Isère

<https://www.isere.fr>

Le Département de Haute Savoie

<https://www.hautesavoie.fr>

La Métropole du Rhône

<https://www.grandlyon.com>

## LIENS UTILES

L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

<https://www.e-cancer.fr/>



## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

- [Extrait objectif 16 du plan cancer 2014-2019](#)
- [Cahier des charges du dépistage organisé des cancers du sein et colorectal \(arrêté du 29/09/2006\)](#)
- [Indicateurs de participation au dépistage colorectal Santé Publique France](#)

## REMERCIEMENTS

- aux services communication de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, du CHU des Hospices Civiles de Lyon, du CHU de St Etienne, du CHU de Clermont-Ferrand, du CHU Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de leur fichier presse départemental et régional,
- à notre partenaire média le « Club de la Presse de la Loire » pour la mise à disposition de son local et le relais d'information vers ses adhérents,
- aux Clubs de la Presse de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour leur relais d'information de l'invitation Presse et du dossier de Presse vers leurs adhérents
- Aux membres du bureau CRCDC Aura pour leur totale implication

## COMITÉ DE RÉDACTION / CONCEPTION

- Jocelyne Chevallier CRCDC Aura – Rédaction & Graphisme
- Sandrine Chantelot CRCDC Aura - Graphisme
- Dr Anne Garnier CRCDC Aura – Rédaction Programme col de l'utérus
- Pr Thierry Ponchon – CRCDC Aura – Supervision générale
- Dr Patricia Soler-Michel CRCDC Aura – Supervision générale



- Modèle dépliant Col Utérin créé par l’Institut National du Cancer (INCa) joint aux invitations



### POURQUOI CE DÉPISTAGE EST IMPORTANT ?

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus appelés « **papillomavirus humains** » (HPV). Très fréquents, ces virus se transmettent le plus souvent lors de **rapports sexuels**, avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement. Il arrive que l'infection due aux HPV entraîne des **lésions au niveau du col de l'utérus**, qui peuvent évoluer vers un cancer.

❶ **Détecter tôt d'éventuelles lésions ou un cancer**

Le test de dépistage du cancer du col de l'utérus repose sur l'**analyse de cellules** (examen cytologique) **prélevées au niveau du col de l'utérus** (prélèvement cervico-utérin/frottis). Il permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses au niveau du col de l'utérus, de les surveiller ou de les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer. Si un cancer est détecté, en général, les soins seront plus légers et permettront de préserver davantage la fertilité.

**90%**  
des cancers du col de l'utérus peuvent être évités.

➤ Où se situe le col de l'utérus ?

### EN PRATIQUE

❶ **Le rendez-vous**  
Vous pouvez prendre rendez-vous auprès :  
 ➤ d'un gynécologue ;  
 ➤ d'un médecin généraliste ;  
 ➤ d'une sage-femme (pendant mais aussi en dehors du suivi de grossesse) ;  
 ➤ d'un centre de santé, un centre mutualiste, un centre de planification et d'éducation familiale ou un hôpital ;  
 ➤ de certains laboratoires de biologie médicale.

❷ **Le test de dépistage**  
L'examen se fait en position gynécologique. Le professionnel de santé prélève délicatement des cellules au niveau du col de l'utérus afin de les analyser. Cela prend quelques minutes, n'est pas douloureux, même si une gêne peut être ressentie.

❸ **Les résultats**  
Le prélèvement est envoyé à un cabinet ou laboratoire anatomie-cytopathologie. Après quelques jours, vous recevez vos résultats.

**Dans 96% des cas, le résultat est normal**  
Cela signifie qu'aucune anomalie pouvant correspondre à des lésions précancéreuses ou à un cancer n'a été détectée au moment du dépistage. N'oubliez pas de refaire le test de dépistage tous les 3 ans ou 1 an après si c'est votre premier dépistage.

**Dans 4% des cas, le résultat est anormal**  
Cela ne signifie pas que vous avez un cancer mais qu'une anomalie a été détectée. Votre médecin ou votre sage-femme vous indiquera les examens complémentaires nécessaires et vous orientera, si besoin, vers un professionnel de santé spécialisé.

La consultation chez le professionnel de santé est prise en charge dans les conditions habituelles par votre caisse d'assurance maladie et votre complémentaire santé.

❶ Si vous avez reçu un courrier d'invitation, le test de dépistage est pris en charge à 100% sans avance de frais.

❷ Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), la prise en charge de la consultation et du test est à 100% sans avance de frais et sans débourser d'honoraires.

### POUR TOUTES LES FEMMES DÈS 25 ANS

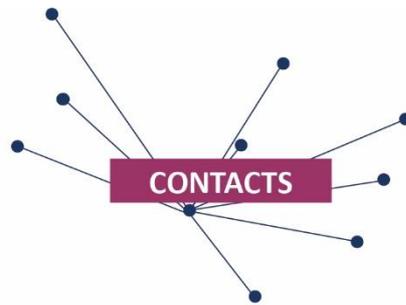
Le dépistage d'inscrit dans le cadre d'un programme national organisé. Il a pour objectifs de réduire le nombre de nouveaux cas de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité du suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé.

❶ **Face au cancer du col de l'utérus, il y a deux moyens pour agir**

**Se faire vacciner** contre les HPV entre 11 ans et 14 ans. La vaccination peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.

**Réaliser un test de dépistage** tous les 3 ans, entre 25 et 65 ans, que l'on soit vaccinée ou non.

**Information relative au traitement de vos données personnelles et à vos droits**  
Au titre de leur mission de service public, les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers coordonnent des fichiers d'invitation à partir d'un traitement de données automatisé assurant le suivi des personnes concernées par le dépistage, assurent le suivi des personnes concernées par votre identité et votre santé auprès des caisses d'assurance maladie et des professionnels de santé concernés. Le centre de votre région conservera l'ensemble de vos données jusqu'à la fin de votre suivi. Les données nécessaires à votre suivi médical seront transmises aux professionnels de santé concernés. Les données nécessaires aux évaluations et travaux statistiques seront communiquées aux structures publiques en charge de ces missions, dont l'Institut national du cancer et Santé publique France. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et liberté n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement et d'un droit à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation de leur traitement que vous pouvez exercer en écrivant au centre régional de coordination des dépistages des cancers de votre région. Vous trouverez ses coordonnées auprès de votre médecin ou de votre sage-femme. Un recours peut être introduit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



## siège régional

**CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION  
DES DÉPISTAGES DES CANCERS  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
58 RUE ROBESPIERRE  
CS 20279  
42014 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02  
T. 04 77 01 09 93**

*contact presse :*

Jocelyne Chevallier  
T. 04 76 41 42 71  
M. 06 18 37 23 88  
jocelyne.chevallier@odlc.org

## sites territoriaux

**AIN**

12 rue de la Grenouillère  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
T. 04 74 45 30 30

**ALLIER**

18 rue de l'Oiseau  
03000 MOULINS  
T. 04 70 20 09 03

**AUVERGNE - COL UTÉRIN**

15 rue du Pré la Reine  
63100 CLERMONT-FERRAND  
T. 04 73 74 31 18

**CANTAL, HAUTE-LOIRE,  
PUY-DE-DÔME**

7 rue Edith Piaf  
63100 CLERMONT-FD  
T. 04 73 43 06 60

**DRÔME, ARDÈCHE**

9 rue Georges Méliès  
26000 VALENCE  
T. 04 75 43 04 61

**HAUTE-SAVOIE**

en cours

**ISÈRE**

19 Chemin de la Dhuy  
Maupertuis  
38240 MEYLAN  
T. 04 76 41 25 25

**LOIRE**

58 rue Robespierre  
42100 SAINT-ETIENNE  
T. 04 77 01 09 93

**RHÔNE**

5 bis rue Cléberg  
69322 LYON cedex 05  
T. 04 72 84 65 30

**SAVOIE**

16 rue François Guise  
73000 CHAMBERY  
T. 04 79 68 30 40



# DÉPISTAGE DESCANCERS

Centre de coordination  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

**CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION  
DES DÉPISTAGES DES CANCERS  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
58 RUE ROBESPIERRE  
CS 20279  
42014 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 02  
T. 04 77 01 09 93**

SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS



GRAND LYON  
LE MÉTROPOLITAIN

